

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 Mars 2017 à 20 heures.

CONVOCATION DU 10 Mars 2017

Etaient présents : Carole ROGER, Xavier MAZERAT, Nathalie LEMARCHAND, Serge LÉPINE, Régis FERRAND, Cédric SAINT-JOURS, Sophie ARTHUS-BERTRAND, Charles-André BOYER, ~~Fabienne BUCHOUD~~, Rémy COUSIN, Caroline LOURDELLE, Philippe CHOQUET, Céline CAUDRON, Séverine SOLLIER, Clélia CHOTARD, Alain DAVAZE, Françoise BANDIER, ~~Franck LE NOË~~, Ségolène BÉLANGER.

Etaient excusées : Monsieur Xavier MAZERAT, (dans l'attente de son arrivée), pouvoir à Madame Nathalie LEMARCHAND, Madame Fabienne BUCHOUD, pouvoir à Monsieur Régis FERRAND et Monsieur Franck LE NOË pouvoir, à Madame Ségolène BÉLANGER

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe CHOQUET est désigné en application de l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame le Maire indique que Monsieur Xavier MAZERAT, retenu par une réunion de la Communauté de Communes du Val de Sarthe, arrivera en cours de séance.

1°) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 13 FEVRIER 2017

Madame le Maire demande si le compte rendu de la séance du 13 février 2017 apporte des remarques particulières.

Aucune remarque n'est prononcée, le compte-rendu est validé à l'unanimité et le registre circule pour les signatures.

2°) Objet : DELEGATIONS DU MAIRE

Madame le Maire donne lecture des commandes de travaux, pour la période du 8 février 2017 au 18 mars 2017, dans le cadre des délégations du maire et des adjoints.

Un tableau contenant l'ensemble de ces informations est remis à chaque conseiller.

Commandes de travaux :

DATE	SOCIETE	DESCRIPTIF ET LIEU DES TRAVAUX	MONTANT TTC
28/02/2017	PANOFRANCE	Planches pour rénovation podium	1.127,39 €
28/02/2017	MARTIN	Débroussaillage et broyage	998,40 €
02/03/2017	AUDIT TELECOM	Onduleur pour la mairie	259,20 €
07/03/2017	CITEOS	Fouille pour recherche câble parking du château	2.040,00 €
09/03/2017	SABLE DECOR	Peinture pour garages communaux	301,06 €
09/03/2017	GWEZ ARBORISTES	Taille et abattage arbres camping	852,00 €
09/03/2017	GWEZ ARBORISTES	Taille cèdre au square	1.231,20 €
17/03/2017	CITEOS	Remplacement lanterne rue des AFN	660,00 €

Droit de préemption urbain : décision du maire

Madame le Maire donne lecture des dossiers de préemption étudiés du 8 février 2017 au 18 mars 2017 dans le cadre des délégations du maire.

Un tableau contenant l'ensemble de ces informations est remis à chaque conseiller.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN : DECISION DU MAIRE

DATE	NUMERO	LIEU DE LA VENTE	DECISION
14/02/2017	3	AC 326, 23bis, rue Victor Hugo	Pas d'exercice du droit de préemption urbain
17/03/2017	4	AC 243, 43, boulevard Emmanuel Rabigot	Pas d'exercice du droit de préemption urbain
17/03/2017	5	AC 177, 11, boulevard Emmanuel Rabigot	Pas d'exercice du droit de préemption urbain
17/03/2017	6	AD 68, 3, route du Mans	Pas d'exercice du droit de préemption urbain
17/03/2017	7	AC 474, 8bis, rue Hoche	Pas d'exercice du droit de préemption urbain

3°) BUDGET PRINCIPAL : ETUDE ET APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2016

Le conseil municipal étudie le compte de gestion de l'exercice 2016 présenté par notre receveur municipal Monsieur Patrick DAVID.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui des tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que toutes les opérations sont régulières,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion pour l'exercice 2016 dressé par le trésorier municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

4°) BUDGET PRINCIPAL : ETUDE ET APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2016

Monsieur Régis FERRAND, adjoint responsable des finances, présente au conseil municipal le compte administratif 2016.

Le résultat de l'exercice 2016 est le suivant :

	Résultat de Clôture Exercice 2015	Part affecté à l'investissement	Dépenses 2016	Recettes 2016	Résultat Exercice 2016	Intégration Excédent Musée Espace Faïence	Résultat de clôture 2016
Section de Fonctionnement	417 984,72	0	1 682 291,90	1 203 202,70	319 292,66	47 574,01	784 851,39
Section d'Investissement	171 983,76	0	705 593,26	335 313,12	-370 280,14	9 420,00	-188 876,38
					TOTAL	56 994,01 €	595 975,01 €

Les résultats sont identiques à ceux du compte de gestion.

Madame le maire quitte la séance.

Après examen de l'ensemble de ce compte administratif, le conseil municipal l'adopte à l'unanimité.

5°) AFFECTATION DU RESULTAT 2016 POUR LE BUDGET PRINCIPAL

Pour le budget principal 2017, en respectant les résultats de l'exercice 2016 et les montants inscrits en janvier 2017, dans les restes à réaliser validés par Madame le Maire et transmis à Monsieur Patrick DAVID, notre receveur municipal :
249.171,00 € en section de dépenses d'investissement

215.394,00 € en section de recettes d'investissement
(soit un solde négatif de 33.777 €)

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'affecter la somme de 222.653,38 € au compte 1068 en section de recettes d'investissement,
- de reporter la somme de -188.876,38 € au compte 001 en section de dépenses d'investissement,
- de reporter la somme de 562.198,01 € au compte 002 en section de recettes de fonctionnement.

6°) VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR 2017

Madame le Maire indique que la Direction Départementale des Finances Publiques de la Sarthe vient de nous prévenir, par mail du 15 mars 2017, du décalage dans le calendrier de la notification des états fiscaux des bases prévisionnelles, états 1259 et 1953, qui seront mis en ligne au plus tard le 31 mars 2017.

Madame le Maire, pour mémoire, donne connaissance au conseil municipal de l'état de notification des taxes directes locales qui ont été proposées pour 2016, avec les taux qui suivent :

- Taxe d'habitation de 15,30%
- Taxe foncière pour le bâti de 24,45%
- Taxe foncière pour le non-bâti de 31,12%

Compte tenu de la volonté du conseil municipal de ne pas augmenter le taux des taxes,

Sur proposition de Madame le maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- décide de voter les taux des taxes communales tels qu'ils sont présentés.

7°) ETUDE ET VOTE DES SUBVENTIONS 2017

Après étude par la commission des finances en date du 28 février 2017, un tableau de proposition de subventions est étudié.

Pour mémoire, les montants versés pour l'exercice 2016, sont rappelés. Les subventions non demandées à ce jour sont classées dans une colonne à part, appelées «provisions».

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS 2016	PROVISIONS 2017	SUBVENTIONS 2017
ACJ (Conciliateurs de Justice) Angers	50,00 €		50,00 €
ACPG (anciens combattants)	208,00 €		208,00 €
ADMR de Malicorne	100,00 €		100,00 €
Amicale des pêcheurs	300,00 €		300,00 €
Amicale gué Guillaume	90,00 €		90,00 €
Asso Parents d'Elève école B.Palissy	600,00 €		600,00 €
APEL Ste-Thérèse	500,00 €		500,00 €
APEL Ste-Thérèse (Subvention exceptionnelle)	100,00 €	1 300,00 €	
APEM	280,00 €		280,00 €
APEM marché bio	800,00 €		800,00 €
Association Intercommunale Ciudadovita	250,00 €		250,00 €

Athlétisme Sarthe Loir Le Mans			500,00 €
Association Culturelle du canton de La Suze (Montant de 0,16€ par habitant)	320,00 €		320,00 €
Association des Amis du musée	200,00 €	200,00 €	
Association Sportive du collège Marcel Pagnol	200,00 €	200,00 €	
Basket Club Malicornais	1.200,00 €	1.200,00 €	
CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)	6.000,00 €		6.000,00 €
Club d'Animation Malicornais (Ainés ruraux)	915,00 €		915,00 €
Club Yoga Malicornais	162,00 €		250,00 €
Collectif Métiers d'Art de Malicorne	900,00 €		900,00 €
Collectif Métiers d'Art de Malicorne (Fonctionnement et JMA)	1.500,00 €		1.500,00 €
Comice agricole du canton (0,60€/habitant)	1.200,00 €		1.200,00 €
Coopérative scolaire B.Palissy (21€/enfant)	3.400,00 €		3.400,00 €
Duss Moto Club	200,00 €		200,00 €
Club Echecs Malicorne	500,00 €	500,00 €	
Entente Val de Sarthe	400,00 €		400,00 €
Entente Val de Sarthe 25 licenciés/38€	950,00 €		950,00 €
Familles rurales	1.000,00 €		1.000,00 €
G.R.S Noyennaise	150,00 €		150,00 €
La Paix Pasteur Girard	80,00 €		90,00 €
Les Fos'not		1.500,00 €	
Les Tchoupis (Créa'zik)			400,00 €
Malic' Art (Chemins en couleurs)	2.000,00 €		1.000,00 €
OGEC Ste-Thérèse (frais garderie enlevés)	20.000,00 €		26.500,00 €
OGEC Ste-Thérèse Projet pédago. (21€/enfant)	2.000,00 €		2.200,00 €
Plein feu	400,00 €		400,00 €
Renaissance Malicornaise	1.136,00 €		1.136,00 €
SCM Cyclos	240,00 €	240,00 €	
Tennis Club Noyen/Malicorne (ADEFECO)	500,00 €		500,00 €
UNC AFN	300,00 €	300,00 €	
Union Sportive Villaines-sous-Malicorne	1.500,00 €		1.500,00 €
Vie libre	400,00 €		400,00 €
Ludothèque La Suze (0,37€/habitant)			703,00 €
Association Pour Le Handicap			100,00 €
Groupe Etival Solidarité Tiers Monde		250,00 €	
Subventions imprévues			418,00 €
Total subventions	54.931,00 €		56.210,00 €
Subvention provisions		5.690,00 €	
Total subventions et provisions			61.900,00 €
Associations (Action Sanitaire)	Subventions 2016	Provisions 2017	Subventions 2017
Amicale Sapeurs-Pompiers	200,00 €		200,00 €
Croix rouge	200,00 €		200,00 €
Dons du Sang de Sablé-sur-Sarthe	100,00 €		100,00 €
Secours populaire	100,00 €		100,00 €
Total subventions (Action Sanitaire)	600,00 €		600,00 €
TOTAL SUBVENTIONS	55.531,00 €		62.500,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve l'ensemble des subventions présentées,
- précise que tous les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'exercice 2017,
- autorise Madame le Maire à faire les versements qui correspondent, sous réserve des justificatifs attendus pour les subventions classées en provisions.

Monsieur BOYER souligne le manque d'implication de certaines associations lors des manifestations locales, (exemple, le Téléthon en 2016).

Madame le Maire précise que certaines associations sollicitées ne répondent pas au courrier d'invitation et ne se déplacent pas aux réunions organisées, sans pour autant, s'excuser.

Monsieur DAVAZE insiste pour que les éléments présentés en séance de travail soient énoncés en conseil municipal.

Madame le Maire, sans vouloir polémiquer, précise que peu de manifestations sportives, notamment le football, sont organisées sur la commune de Malicorne sur Sarthe, alors que l'entretien du terrain de foot entraîne un coût élevé pour les contribuables, dépense à hauteur de 19 000 € annuellement.

Elle estime que, compte-tenu de ce coût, les matchs disputés à Villaines sous Malicorne pourraient l'être également à Malicorne ; les terrains ne devant pas servir uniquement à l'entraînement.

Monsieur DAVAZE annonce qu'il a démissionné de son poste de président de l'Entente Val de Sarthe.

Madame ARTHUS-BERTRAND explique la nouvelle subvention pour la ludothèque de LA SUZE.

Madame LEMARCHAND précise que cette subvention servira à acheter des jeux neufs pour les enfants.

8°) BUDGET PRINCIPAL : ETUDE ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2017

Madame Carole ROGER, Maire et Monsieur Régis FERRAND, adjoint aux finances, présentent le budget primitif 2017

• Section Investissement

DEPENSES EN EUROS		RECETTES EN EUROS	
Chapitre 20	18.376,00	Chapitre 13 :	10.000,00
Restes à réaliser :	4.830,00	Restes à réaliser :	215.394,00
Chapitre 21:	77.500,00	Compte 10 :	121 729,62
Restes à réaliser :	8.556,00	Compte 1068 :	222.653,38
Chapitre 16 :	70.000,00	Chapitre 021 :	458.223,00
Chapitre 020 :	47.663,62	Chapitre 040	20.000,00
Chapitre 001 :	188.876,38		
Chapitre 23 :	376.413,00		
Restes à réaliser :	235.785,00		
Chapitre 040 :	20.000,00		
Total = 1 048 000,00 €		Total = 1 048 000,00 €	

• Section de Fonctionnement

DEPENSES EN EUROS		RECETTES EN EUROS	
Chapitre 011	579.095,01	Chapitre 013	20.000,00
Chapitre 012	803.000,00	Chapitre 70	243.300,00
Chapitre 014	87.898,00	Chapitre 042	20.000,00
Chapitre 65	208.560,00	Chapitre 73	741.898,00
Chapitre 66	23.500,00	Chapitre 74	573.880,00
Chapitre 67	8.900,00	Chapitre 75	110.000,00
Chapitre 022	87.046,99	Chapitre 77	4.946,99
Chapitre 042	20.000,00	Chapitre 002	562.198,01
Chapitre 023	458.223,00		
Total = 2 276 223,00 €		Total = 2 276 223,00 €	

Sur proposition de Madame le maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- vote le budget de la commune pour l'exercice 2017 qui s'équilibre ainsi :
 Section d'investissement : 1 048 000,00 €
 Section de fonctionnement : 2 276 223,00 €

Suite à la proposition de la commission des finances du 28 février 2017, il a été prévu d'acheter un jeu pour l'école maternelle, Bernard Palissy. Le montant inscrit au départ était de 6.000,00 €, cette prévision avait été revue et portée à 10.000,00 euros par la commission.

Monsieur DAVAZE souhaite connaître le montant exact de cet investissement et n'apprécie pas que le montant réel ne soit pas connu.

Madame LEMARCHAND précise que le montant exact sera connu suivant le modèle retenu et le devis validé.

Madame le Maire propose d'inscrire la somme de 10.000,00 euros en plafond maximum ; les devis seront étudiés et l'achat se fera suivant les caractéristiques techniques requises avec ce montant de dépenses maximum.

9°) BUDGET EAU-ASSAINISSEMENT : ETUDE ET APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2016

Le conseil municipal étudie le compte de gestion de l'exercice 2016 présenté par notre receveur municipal Monsieur Patrick DAVID.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui des tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que toutes les opérations sont régulières,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du budget eau-assainissement,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion pour l'exercice 2016 dressé par le trésorier municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

10°) BUDGET EAU-ASSAINISSEMENT : ETUDE ET APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2016

Monsieur Régis FERRAND, adjoint responsable des finances, présente au conseil municipal le compte administratif 2016.

Le résultat de l'exercice 2016 est le suivant :

	Résultat de Clôture Exercice 2015	Part affecté à l'investissement	Dépenses 2016	Recettes 2016	Résultat Exercice 2016	Résultat de clôture 2016
Section de Fonctionnement	183 455,15	0	12 676,76	51 998,36	39 321,60	222 776,75
Section d'Investissement	51 374,56	0	22 973,97	10 420,97	-12 553,72	38 820,84
					TOTAL	261 597,59 €

Les résultats sont identiques à ceux du compte de gestion.

Madame le maire quitte la séance.

Après examen de l'ensemble de ce compte administratif, le conseil municipal l'adopte à l'unanimité.

11°) AFFECTATION DU RESULTAT POUR LE BUDGET EAU-ASSAINISSEMENT

Pour le budget 2017, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de reporter la somme de 38.820,84 € au compte 001 en section de recettes d'investissement,
- de reporter la somme de 222.776,75 € au compte 002 en section de recettes de fonctionnement.

12°) BUDGET EAU-ASSAINISSEMENT : ETUDE ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2017

Madame Carole ROGER, Maire et Monsieur Régis FERRAND, adjoint aux finances, présentent le budget primitif 2017

- **Section Investissement**

DEPENSES EN EUROS		RECETTES EN EUROS	
Chapitre 040	4.750,00	Chapitre 001	38.820,84
Chapitre 23	244.250,00	Chapitre 021	199.759,16
		Chapitre 040	10.420,00
Total = 249 000,00 €		Total = 249 000,00 €	

- **Section de Fonctionnement**

DEPENSES EN EUROS		RECETTES EN EUROS	
Chapitre 011	61.390,84	Chapitre 70	47.023,25
Chapitre 042	10.420,00	Chapitre 002	222.776,75
Chapitre 65	2.580,00	Chapitre 042	4.750,00
Chapitre 022	400,00		
Chapitre 023	199.759,16		
Total = 274 550,00 €		Total = 274 550,00 €	

Sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- vote le budget eau-assainissement pour l'exercice 2017 qui s'équilibre ainsi :

Section de fonctionnement : 249 000,00 €

Section d'investissement : 274 550,00 €

Arrivée de Monsieur MAZERAT à 21h15

13°) DEMANDE DE SUBVENTION : ACTION LEADER POUR ECLAIRAGE PUBLIC

Madame le Maire présente ce dossier.

Considérant que des travaux de rénovation d'éclairage public sont prévus sur la rue des AFN, Lotissement Val de Chiloup, Boulevard Rabigot, Rue de la Liberté, Rue de la Mare Gautron, Rue Loucheur, Rue du Maréchal Joffre, Avenue Jean Loiseau, Impasse de la Métairie, Rue Emile Tessier, Rue des Sablons, Rue Marcel Pauvert, Rue de la Vrillère, Rue de la Chapelle de Chiloup, Rue des Vergers, Rue Aguesse, Rue Mèneville et Rue Jules Ferry et que nous ne pouvons bénéficier du

fonds Leader qu'une seule fois, pour la période de 2014 à 2020, dans le cadre des économies d'énergie des équipements publics et la rénovation énergétique du patrimoine public ; qu'une enveloppe de 500 000 € a été ouverte en complément des fonds initialement alloués, et pour ainsi de bénéficier d'une subvention plus conséquente, il y a lieu de prendre une délibération complémentaire de celle prise le 25 février 2016 qui sollicitait une demande de subvention du programme «Leader».

Sur proposition de Madame le maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- sollicite une subvention au titre du programme Leader pour l'installation d'équipements d'éclairage public favorisant les économies d'énergie,
- accepte le plan de financement suivant :

Dépenses :	Montant HT
Acquisition et pose de luminaires	120 000,00 €

Recettes :	
Subvention DETR demandée	24 000,00 €
Subvention Leader	60 000,00 €
Autofinancement	36 000,00 €
Total	120 000,00 €

- atteste de la compétence de la collectivité,
- atteste de l'inscription du projet au budget de l'année en cours en section d'investissement,
- s'engage à réaliser le projet en cas d'obtention de la subvention sollicitée à cet effet et à prendre en charge l'autofinancement nécessaire à la réalisation de l'opération notamment si le montant de la subvention Leader était inférieur au montant prévisionnel,
- autorise le Maire à signer l'ensemble des documents liés à ce projet.

14°) DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR

Dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour l'année 2017, les projets susceptibles d'être éligibles sont :

- Les travaux de rénovation d'éclairage public qui sont prévus sur la rue des AFN, Lotissement Val de Chiloup, Boulevard Rabigot, Rue de la Liberté, Rue de la Mare Gautron, Rue Loucheur, Rue du Maréchal Joffre, Avenue Jean Loiseau, Impasse de la Métairie, Rue Emile Tessier, Rue des Sablons, Rue Marcel Pauvert, Rue de la Vrillère, Rue de la Chapelle de Chiloup, Rue des Vergers, Rue Aguesse, Rue Mèneville et Rue Jules Ferry, Boulevard Emmanuel Rabigot,

Sur proposition de Madame le maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- adopte les projets précités,
- décide de solliciter le concours de l'État
- arrête les modalités de financement suivantes :

Origine des financements	Montant HT
Maître d'ouvrage	36 000,00 €
Fonds européens Leader	60 000,00 €
DETR	24 000,00 €
TOTAL	120 000,00 €

- autorise Madame le Maire à déposer une demande au titre de la DETR pour l'année 2017 pour les deux projets ci-dessus
- atteste l'inscription des projets au budget de l'année en cours,
- atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement,
- atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux.

15°) INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS

Madame le Maire présente ce dossier.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, le montant maximal des indemnités de fonction des élus a évolué du fait de deux facteurs :

-L'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction, de 1015 à 1022. Ceci résulte de la réforme initiée par le Gouvernement dans le cadre du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR), applicable à la fonction publique territoriale, et entérinée par le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 (application au 1er janvier 2017),

-La majoration de la valeur du point d'indice de la fonction publique de 0,6 % au 1er février 2017.

La délibération du 23 avril 2014 fixant les indemnités de fonction des élus faisait référence expressément à l'indice brut terminal 1015, aussi une nouvelle délibération est nécessaire et il convient alors de viser "l'indice brut terminal de la fonction publique" sans autre précision, car une nouvelle modification de cet indice est prévue en janvier 2018 (c'est l'indice 1028 qui deviendra l'indice brut terminal).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- donne son accord pour viser l'indice brut terminal de la fonction publique pour les indemnités des élus.

16°) VENTE DE LA MAISON N°7 PLACE DE LA REPUBLIQUE

Madame le Maire présente ce dossier.

Une récente évaluation par les services des domaines de l'immeuble du 7 Place de la République, (en date du 21 novembre 2016), est de 155.870 euros, avec une marge d'appréciation admise sur ce dossier de 10 %.

Pour rappel, la saisine des domaines n'est pas obligatoire pour les communes de moins de 2000 habitants.

Aujourd'hui, nous avons une proposition d'achat au prix de 137.000 euros net vendeur, avec un projet d'ouverture d'un commerce : un salon de thé associé à des expositions d'œuvres artistiques (peintres, ...).

Le futur acquéreur a fait établir différents devis permettant ainsi d'avoir une meilleure approche des frais à engager.

Dans ce bâtiment, il serait aménagé deux appartements pour du locatif annuel avec également par la suite l'aménagement d'un LOFT à destination d'une clientèle touristique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- donne son accord pour vendre l'immeuble situé au 7 Place de la République au prix 137.000,00 euros net vendeur,
- autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette vente.

Monsieur DAVAZE indique que le conseil municipal avait refusé en décembre 2015 une offre à 140.000,00 euros, il précise que l'offre de ce jour étant inférieure, il avait raison lors de la première offre.

Monsieur MAZERAT lui répond que personne n'a prétendu qu'il avait tort.

Madame le Maire précise que la personne qui avait fait une offre en 2015, a vu ses prêts refusés pour ce projet.

Madame BANDIER demande le devenir du jardin des enfants qui était installé au préalable dans la cour de cette propriété.

Monsieur FERRAND répond que le déménagement de la serre vers la cour de l'école a été réalisé, il y a peu de temps avec l'aide d'une quinzaine de bénévoles.

Monsieur SAINT-JOURS demande les délais de cet investissement.

Madame le Maire répond que le futur acquéreur souhaite que le projet soit finalisé pour les Journées du Patrimoine, (16 et 17 septembre 2017), ou au plus tard pour les Chemins en Couleurs, (7 et 8 octobre 2017).

17°) TARIFS DES PRODUITS VENDUS A LA BOUTIQUE DU CAMPING

Madame le Maire propose de reprendre les tarifs de l'année précédente pour tous les produits vendus à la boutique du camping, (d'épicerie, des friandises, des boissons, des glaces, des produits d'hygiène et des produits divers).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- fixe ainsi le prix des produits alimentaires et divers en dépannage au terrain de camping pour cette année,
- précise que ces tarifs resteront en vigueur pour les années à venir, sauf modification

PRODUITS	PRIX EN EUROS	PRODUITS	PRIX EN EUROS
EPICERIE		FRIANDISES	
Biscottes (300 gr, 36 pièces)	1,30	Sablés beurre nature (120 gr)	1,50
Café corsé (250 gr)	2,00	Biscuits petit beurre (200 gr)	1,50
Filtres à café N°4 x40	0,80	Assortiment petits fours (200 gr)	3,00
25 Dosettes individuelles Café soluble	2,00	Bonbons tendres aux fruits (150 gr)	1,30
Lait demi-écrémé (50 cl)	0,85	Bonbons à la menthe (150 gr)	1,30
Chocolat en poudre (250 gr)	1,90	Chocolat au lait en tablette	1,50
Confiture de fraises (370 gr)	1,60	Chocolat noir en tablette	1,50
Sucre semoule (1 kg)	1,70	Biscuits barquette fraise	1,20
Sucre en morceaux (1 kg)	1,60	Goûters au chocolat (330 gr)	1,50
Pâte à tartiner (200 gr)	2,00	Lion, (à l'unité)	1,00
Cassoulet 4/4, (840 gr)	2,40	Nuts, (à l'unité)	1,00
Raviolis 4/4, (800 gr)	1,50	Kit Kat, (à l'unité)	1,00
Haricots verts fins en conserve 4/4, (800 gr)	1,80	Twix, (à l'unité)	1,00
Petits pois en conserve 4/4, (800 gr)	1,40	Mars, (à l'unité)	1,00
Macédoine de légumes en conserve 4/4, (800 gr)	1,60	Carambar caramel ou fruit, (à l'unité)	0,30
Thon naturel 1/4, (130 gr)	1,50	BOISSONS	

Cocktail de fruits en conserve 4/4, (825 gr)	1,80	Coca cola, (la canette, 33 cl)	1,00
Pâtes coquillettes (500 gr)	1,20	Gini, (la canette, 33 cl)	1,00
Sauce bolognaise (415 gr)	1,60	Oasis tropical, (la canette, 33 cl)	1,00
Riz long 4 sachets (125 gr)	1,70	Ice Tea pêche, (la canette, 33 cl)	1,00
Cacahuètes grillées (150 gr)	1,00	Perrier, (la canette, 33 cl)	1,00
Gâteaux apéritif, coffret assorti (100 gr)	1,40	Orangina, (la canette, 33 cl)	1,00
Chips (100 gr)	1,10	Coca Cola Zéro, (la canette, 33 cl)	1,00
Huile de tournesol, (1 litre)	2,70	Eau Cristalline, (1,50L)	1,00
Vinaigre de cidre, (75 Cl)	1,50	Eau Cristalline, (0,50L)	0,50
Moutarde verre (150 gr)	1,00	GLACES (à l'unité)	
Mayonnaise tube (175 gr)	1,30	Cône	1,50
Ketchup nature (560 gr)	2,00	Gros bâtonnet	2,00
Cornichons (370 gr)	1,50	Petit bâtonnet	1,50
Sauce vinaigrette, (500 gr)	2,00	Glace fantaisie magnum	2,00
Sel fin, (500 gr)	1,00	Glace à l'eau, sorbet	1,00
Poivre moulu, (50 gr)	1,80	Barre glacée, (mars, twix ...)	1,00
Soupe tomate velouté Royco, 4 sachets	1,40	Glace en pot fantaisie (60gr)	1,00
Velouté légumes velouté Royco, 4 sachets	1,40	BOISSONS (pour les soirées)	
Potage à la tomate, (1 litre)	1,40	Jus d'orange, (le verre)	1,00
Potage de légumes moulinés, (1 litre)	1,40	Café, (la tasse)	1,00
PRODUITS D'ENTRETIEN, D'HYGIENE ET DIVERS			
Eponges x 2 avec tampon	1,50	Essuie tout, (le rouleau)	0,80
Gel lessive Génie, (250 ml)	3,20	Bande pansements (par 10)	4,00
Liquide vaisselle, (500 ml)	1,60	Gel douche (250 ml)	2,00
Sacs poubelle, (40 x 30 litres)	1,50	Shampooing (400 ml)	1,50
Film étirable, (20 mètres)	2,00	Préservatifs (par 12)	2,90
Aluminium en rouleau, (30 mètres)	2,60	Protections périodiques (par 14)	2,80
Allume barbecue, (32 pièces)	1,80	Sac de charbon de bois (4 kg)	7,00
Boite Allumettes, (à l'unité)	0,50		

18°) TARIFS DES ENTREES A LA PISCINE

Sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- décide que les tarifs d'entrée à la piscine restent inchangés, à savoir :
 - . entrée enfant à partir de 4 ans : 1 € le bain
 - . entrée adulte à partir de 16 ans : 2 € le bain
 - . carte de 10 bains enfants : 8,50 €
 - . carte de 10 bains adultes : 17 €
 - . ticket accompagnateur : 0,60 € l'unité
- précise que ces tarifs resteront en vigueur pour les années à venir, sauf modification.

19°) TARIFS DES FRIANDISES ET BOISSONS A LA PISCINE

Sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- fixe ainsi le prix des boissons et friandises vendues à la piscine pour 2017, suivant le détail dans le tableau annexé,
- précise que ces tarifs resteront en vigueur pour les années à venir, sauf modification

PRODUITS	PRIX EN EUROS	PRODUITS	PRIX EN EUROS
FRIANDISES		BOISSONS	
Biscuits petit beurre, (200 gr)	1,50	Coca cola, (la canette de 33 cl)	1,00
Biscuits barquette fraise, (120 gr)	1,20	Gini, (la canette de 33 cl)	1,00
Goûters au chocolat, (330 gr)	1,50	Oasis tropical, (la canette de 33 cl)	1,00
Carambar caramel ou fruit, (à l'unité)	0,30	Ice-Tea pêche, (la canette de 33 cl)	1,00
Lion, (à l'unité)	1,00	Perrier, (la canette de 33 cl)	1,00
Nuts, (à l'unité)	1,00	Orangina, (la canette de 33 cl)	1,00
Kit Kat, (à l'unité)	1,00	Coca Cola Zéro, (la canette, 33 cl)	1,00
Twix, (à l'unité)	1,00	Eau Cristalline, (1,50L)	1,00
Mars, (à l'unité)	1,00	Eau Cristalline, (0,50L)	0,50
GLACES (à l'unité)			
Cône	1,50	Glace à l'eau, sorbet	1,00
Gros bâtonnet	2,00	Barre glacée	1,00
Petit bâtonnet	1,50	Glace en pot fantaisie	1,00
Glace fantaisie	2,00		

VALEUR TICKET VERT	1,00 euro
VALEUR TICKET JAUNE	0,10 euro

20°) COMPOSITION DE LA COMMISSION FLEURISSEMENT

Madame le Maire présente ce dossier.

Madame Chantal BOYER demande s'il est possible d'intégrer la commission fleurissement, en remplacement de Madame Annick MAUBOUSSIN.

Monsieur Charles-André BOYER ne prend pas part à la discussion et au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- accepte cette proposition.

Dorénavant, Madame Chantal BOYER intégrera la commission fleurissement – décorations de Noël, en remplacement de Madame Annick MAUBOUSSIN.

21°) RAPPORT DES COMMISSIONS

DOSSIER CAMPING :

Monsieur DAVAZE demande si les gérants du camping ont été choisis.

Madame le Maire répond que le couple retenu par la commission s'est désisté, il y a quelques jours, suite à des problèmes de santé, le deuxième couple pressenti n'a pas donné suite à sa première candidature.

Un autre candidat sera reçu demain soir par Madame le maire et Monsieur SAINT-JOURS. Il s'agit d'une personne seule qui exerçait l'année passée dans un emploi similaire à CONLIE.

Madame le Maire précise la gestion du camping pour la saison 2017 ; une personne seule serait retenue pour 6 mois, période du 27 mars 2017 au 30 septembre et une deuxième personne serait en binôme pendant 3 mois, période du 1^{er} juin 2017 au 31 août 2017, avec en cas de nécessité, un agent en weekend sur la période avril, mai et septembre.

Monsieur LÉPINE précise que le personnel technique a commencé à remettre en fonctionnement le camping.

Compte tenu de cette nouvelle organisation, le personnel technique pourra intervenir sur le camping en cas de besoin pendant la période estivale ; à noter que les travaux du collège risquent d'impacter négativement les locations.

Monsieur FERRAND annonce, que dans le cadre des travaux de rénovation du collège, le parking du stade, situé devant la bulle, sera mis à disposition de l'entreprise Bouygues. Suite à une réunion de concertation du vendredi 17 mars 2017, il a été convenu que l'entreprise restitue ce terrain après les travaux du collège, avec une finition en enrobé, éclairage et clôture de l'ensemble. Un portillon sera posé pour permettre un accès pour aller au stade pour les piétons.

Madame le Maire ajoute que des travaux de rénovation au gymnase sont en cours ; aussi une rencontre entre les maires sera organisée prochainement par le SIVU afin d'évoquer ces travaux et définir les priorités.

22°) AFFAIRES DIVERSES :

CNAS :

Le Comité National d'Action Sociale offre un panel de prestations sociales à l'ensemble des personnels des établissements publics territoriaux.

Actuellement la commune paye une adhésion annuelle et individuelle pour chaque agent en activité mais également pour les agents retraités.

La cotisation annuelle et par agent est de 134.63 €, soit une dépense annuelle de 4.846,68 €, pour 19 agents en activité et 17 retraités.

Or après renseignements, il apparaît qu'un nombre de 5 agents retraités utilisent les services du CNAS.

Aussi il est proposé de maintenir pour l'année 2017 l'adhésion au CNAS mais de ne plus cotiser au 1^{er} janvier 2018 pour les agents retraités et de les en informer par courrier dès maintenant. Ce qui réaliserait une économie de 2.288,71 €

Pour Information, un agent retraité peut faire le choix de cotiser directement auprès du CNAS.

Monsieur DAVAZE se déclare contre cette suppression de cotisation pour les agents retraités, considérant qu'il s'agit d'un acquis social.

Madame LEMARCHAND trouve dommage que les agents n'utilisent pas plus les services du CNAS alors que les cotisations sont payées.

Madame ARTHUS-BERTRAND propose de contacter l'ensemble des agents retraités.

Monsieur FERRAND dit qu'il faut effectivement proposer aux agents et de faire le bilan en fin d'année.

Madame BÉLANGER demande le montant de la cotisation et la base de calcul.

Madame CAUDRON évoque une sensibilisation plus accrue auprès de l'ensemble du personnel.

Monsieur CHOQUET se déclare pour la suppression de cette adhésion pour les retraités.

Monsieur MAZERAT propose que la commune supprime cette adhésion pour les agents retraités qui n'utilisent pas les services du CNAS et de la conserver pour les agents qui utilisent les prestations proposées par cet organisme.

GRATIFICATION D'UN STAGIAIRE :

Suite à la délibération qui avait été prise lors du dernier conseil municipal concernant une gratification accordée aux stagiaires accueillis au sein des services de la mairie, Madame le Maire indique qu'une somme de 490.63 € a été allouée au stagiaire accueilli au sein des services techniques du 13 février au 10 mars, stagiaire qui a donné toute satisfaction par sa ponctualité et son investissement au travail.

TRAVAUX CARREFOUR RUE DE SEVIGNE ET DU PONT EN DIRECTION DE NOYEN :

Pour information, une reprise de travaux concernant le remplacement de l'enrobé du plateau, (suite à un problème de qualité des matériaux), sur le carrefour rue de Sévigné et du Pont Charles de Gaulle est programmée. Après échange avec l'entreprise Eiffage, il est convenu que ces travaux devront avoir lieu semaine 16 (après le week-end de Pâques et pendant la seconde semaine de vacances scolaires). Une gêne de la circulation qui devrait durer au plus 2 journées.

Monsieur DAVAZE intervient sur un problème d'écoulement d'eau, en effet le plateau est à la même hauteur que le trottoir situé devant la bâtisse de Monsieur CHAVINIER, ce qui en cas de fortes pluies provoque l'écoulement de l'eau contre le mur de cette maison.

Monsieur LÉPINE répond qu'une vue de 2 cm était prévue, mais un problème de réglage de machine a mis le plateau à la même hauteur que le trottoir. Il sera demandé à l'entreprise de respecter les hauteurs prévues.

Des arrêtés seront pris en conséquence et la population avisée pour éviter tout problème de circulation.

ARRETE DE VOIRIE PORTANT PERMIS DE STATIONNEMENT SUR LE PORT

Monsieur MAZERAT présente ce dossier.

Pour information, un arrêté de voirie portant permis de stationnement a été délivré à la C.C.V.S pour la pose d'un chalet de 16 m² au parking du port pour exploitation de l'espace nautique, pour la période du 1^{er} avril au 30 octobre 2017. Ce chalet a été construit par l'entreprise PICHON ; il est construit avec de belles sections de bois, une seule pente de toit, est composé de 6 panneaux démontables et sera installé prochainement.

Il est entendu que ce chalet a été validé par l'Architecte des Bâtiments de France puisque nous sommes dans le périmètre des Bâtiments de France et à proximité de l'église et du château. Au regard du règlement du PPRNI, (Plan de Prévention du Risque Naturel Inondation). Enfin, il est précisé qu'il s'agit d'un stationnement provisoire.

DEVIS POUR ELAGAGE ET HAUBANAGE DES ARBRES DU SQUARE ARRETE DE FERMETURE DU SQUARE JUSQU'AUX TRAVAUX

A la suite de la tempête du 27 février dernier, et consécutivement à la chute de branches dans le square, une entreprise spécialisée dans l'élagage et le haubanage des arbres s'est déplacée et un devis a été établi.

Dans le même temps, ce spécialiste en élagage s'est déplacé au terrain de camping où d'autres arbres avaient été endommagés par la tempête et un devis a été aussi établi.

Monsieur LÉPINE présente l'ensemble des travaux qui seront réalisés par cette entreprise. Les deux devis ont été validés et les travaux commenceront dès demain matin. Les 2 sapins, à proximité des jeux seront abattus. Les services techniques procéderont à l'évacuation des branches et les troncs les plus conséquents seront donnés à l'entreprise MAUBOUSSIN, tourneur sur bois installé à Malicorne sur Sarthe. Le cèdre a des branches fragiles qui nécessiteront un haubanage.

Monsieur DAVAZE précise que cet arbre est fragile et présente un risque permanent.

FERMETURE D'UNE CLASSE A L'ECOLE BERNARD PALISSY

Madame le Maire annonce que par courrier reçu en date du 13 mars 2017, l'inspection académique confirme la fermeture de classe envisagée à la rentrée de septembre 2017 à l'école Bernard Palissy. Cette question sera revue par le Comité Technique lors de sa séance du 20 juin 2017.

FERMETURE DU CENTRE D'EXPLOITATION DE NOYEN

Madame le Maire annonce que par courrier reçu en date du 20 mars 2017, la CGT du Conseil Départemental de la Sarthe annonce que suite à un audit réalisé au service des routes du département de la Sarthe, en août 2016, la fermeture de deux agences techniques et de huit centres d'exploitation sont menacées de fermeture pour des raisons d'économie budgétaire. La crainte majeure de ce syndicat est d'éloigner les services des usagers, de dégrader les conditions de sécurité routière et d'augmenter les délais d'intervention, (viabilité hivernale et accidents). Les agents avec la CGT s'opposent à cette réorganisation afin de continuer à exercer des missions de service public de qualité et en toute sécurité. Ils souhaitent que le conseil municipal vote une motion contre la fermeture du centre d'exploitation de Noyen sur Sarthe.

Madame le Maire demande l'avis de ses collègues élus sur cette demande.

Monsieur MAZERAT déclare qu'il est limite que le conseil municipal prenne une position suite à un courrier d'un syndicat ; il préférerait attendre que le Conseil Départemental nous explique clairement sa position par rapport à cette réorganisation.

Monsieur DAVAZE se déclare favorable à faire un courrier dès maintenant et ajoute que si la décision de fermer est envisagée, elle se fera.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote sur cette proposition de motion s'opposant à cette fermeture.

Résultat du vote, POUR : 17 CONTRE : 2

PERMANENCES POUR LA TENUE DU BUREAU DE VOTE LORS DES SCRUTINS DES 23 AVRIL ET 7 MAI PROCHAINS.

Dans le cadre des scrutins des élections présidentielles du 23 avril et du 7 mai, Madame le Maire indique que les conseillers doivent s'inscrire aux différentes factions proposées. Elle ajoute que le bureau de vote sera ouvert jusqu'à 19 heures pour ces deux dates.

Un tableau des différentes factions circule afin que chacun puisse s'inscrire suivant ses disponibilités.

Madame BÉLANGER demande des explications par rapport à cette procédure. Elle regrette que le tableau soit déjà complété en partie et que certaines factions ne soient plus disponibles.

Madame le Maire précise que rien n'est figé, puisque le tableau est diffusé aux conseillers municipaux pour être complété. Elle précise en outre que des permutations sont possibles entre les conseillers.

Mesdames ARTHUS-BERTRAND et Madame CAUDRON proposent à Madame BÉLANGER d'échanger leurs permanences suivant ses disponibilités.

DIVERS

Monsieur DAVAZE demande si l'acquisition du terrain de Monsieur CASTELLANOS est en cours.

Madame le Maire lui répond, elle précise que cette acquisition a été envisagée. Cette question sera étudiée en cours de l'année 2017, suivant les différents projets, (vente d'actif par exemple), et l'aspect budgétaire.

Monsieur DAVAZE précise qu'il est urgent que la commune fasse des actions dans le domaine des logements. La commune a déjà perdu 45 habitants en 2014 et il craint d'autres départs. Pour lui, il est important que la commune déploie des actions dans ce domaine et qu'il est primordial d'y déployer de l'énergie, ne rien faire serait catastrophique. Il ajoute que le budget de la commune permet cette acquisition de terrains et souhaite connaître l'état de la dette au 1 janvier 2017. Il conclut en précisant qu'il souhaitait s'abstenir sur le vote du budget primitif mais qu'il ne l'a pas fait en définitive.

Monsieur MAZERAT donne plusieurs informations :

- Il indique que l'espace nautique ouvrira le 1^{er} avril 2017.
- Les journées européennes des Métiers d'Art se dérouleront sur Malicorne le samedi 1 et le dimanche 2 avril 2017. Un programme de ces deux de rencontre, d'échanges autour de savoir-faire d'exception est remis à chaque élu.
- Depuis la semaine dernière, un film réalisé par LMTV et financé par l'association Office de tourisme est visible par un lien sur les messageries. Ce film appelé «l'heure de Malicorne» permet de voir la meilleure heure de nos artistes et artisans d'art Malicornais, en cliquant sur le lien, le film de chaque artisan apparait individuellement.
- Une réunion publique sera organisée le mercredi 5 avril 2017 à 20 heures à la salle des fêtes par les artistes et artisans d'art de Malicorne sur Sarthe afin d'informer la population sur leurs activités.

Madame LEMARCHAND indique que le conseil municipal des jeunes réalise actuellement une fresque qui prend beaucoup de temps.

Monsieur LÉPINE intervient sur les travaux de voirie :

- les travaux d'enfouissement des réseaux d'électricité, d'éclairage public et de téléphone se terminent actuellement sur le secteur du Boulevard

Rabigot : les candélabres seront posés, les reprises de chaussées seront effectuées, des bordures de trottoirs sont à reposer. A noter que le parking situé rue Bernard Palissy qui a servi de dépôt de matériel a été remis en forme par l'entreprise.

- Afin de finaliser l'ensemble de l'opération, des travaux de réfection de trottoirs sont à prévoir sur le boulevard Rabigot.
- Des techniciens de la Satese, (Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Station d'Épuration), sont venus la semaine dernière afin de faire un bilan sur le fonctionnement de notre station d'épuration. A ce jour, nous avons 905 branchements et 1.700 habitants qui sont raccordés. Un débitmètre défectueux a enregistré et transmis des mauvaises informations, depuis cet appareil a été remplacé. A noter, il existe toujours des eaux parasites qui s'infiltrent dans nos réseaux.
- Un logement communal, rue Hoche, a été visité par la commission récemment, les menuiseries extérieures seront repeintes. Un devis pour les travaux du sol sera demandé.
- Un chemin de remembrement a été abimé suite à du débardage de bois. Une commission composée de Messieurs Philippe CHOQUET, Nicolas DESCHENET, Michel PAVARD, Vice-président de la C.C.V.S et Serge LÉPINE s'est rendue sur place, en présence de Monsieur MAUBOUSSIN, exploitant agricole jouxtant et utilisateur de ce chemin. Un fossé est à refaire et l'entretien des haies a été réalisé dans le cadre des travaux annuels. Ces travaux sont à la charge de la C.C.V.S.
- Une lanterne sur le parking de la maison médicale sera remplacée.
- Des petits travaux de remise en état seront effectués sur le terrain du camping avant l'ouverture de la saison 2017.
- Un fossé qui capte les eaux pluviales du secteur du Boulevard Rabigot est à nettoyer et à curer.
- Une visite est prévue le samedi 22 avril 2017 au chemin du Bel Ebat. Un devis sera demandé pour les 35 mètres de pieux à poser.
- Un litige existe avec le BRED au niveau du chemin de Monsoreau, suite à la pose d'un transformateur ; un document d'arpentage sera demandé et un arrêté d'alignement sera pris.

Monsieur BOYER indique que des travaux d'aménagement et d'embellissement sont prévus sur le rond-point, route de Parcé sur Sarthe et au niveau de la corbeille, route du Mans ; des plans de ces aménagements circulent afin que les conseillers les visualisent.

Le circuit d'arrosage du square de la mairie sera modifié et remis en service.

Monsieur SAINT-JOURS annonce que dans le cadre du festival des arts de la rue organisé du 19 juillet au 23 juillet par la C.C.V.S, appelé «La Belle Virée», sur les communes de Fercé, Etival, Guécélard, Malicorne sur Sarthe et Roézé, un spectacle de cirque avec des acrobaties au sol se déroulera à Malicorne sur Sarthe, le samedi 22 juillet 2017. Ce spectacle gratuit sera en deux parties, une en fin d'après-midi et une autre en soirée. Une association est recherchée afin d'organiser le repas du soir entre ces deux spectacles, la partie buvette restant à l'organisation du spectacle.

Madame BÉLANGER demande comment sera diffusée cette demande auprès des associations.

Madame BANDIER propose de faire un courrier aux présidents des associations locales.

Monsieur SAINT-JOURS propose d'utiliser le site internet de la commune et précise que s'il n'y a pas de repas d'organisé, la C.C.V.S propose un «food truck».

Monsieur BOYER annonce que le rallye sera organisé le dimanche 14 mai 2017 par la C.C.V.S avec un départ et une arrivée sur la commune de Mézeray. Un spectacle sera donné le soir.

Madame ARTHUS-BERTRAND indique qu'un après-midi théâtre pour les enfants a été organisé à La Suze, le dimanche 5 mars 2017 ; elle précise que malgré la publicité effectuée par affiches, la participation a été très faible, ce qui est regrettable malgré un spectacle de qualité.

La séance est levée à 22h40